

Conseil régional des Prairies d'Unifor

Commémorer 100 ans et regarder vers l'avenir!

28 au 30 mai 2019

Sections locales de la région des Prairies d'Unifor

Bonjour!

Le prochain Conseil régional des Prairies d'Unifor va avoir lieu à l'hôtel Fairmont de Winnipeg au centre-ville de Winnipeg, situé au 2 Lombard Place.

Atelier sur la santé et la sécurité au travail :	dimanche 26 mai et lundi 27 mai Hôtel Fort Garry, annexe Selkirk
Atelier TTAC :	lundi 27 mai Fort Garry Hotel, Club Room
Forum sur la condition féminine:	lundi 27 mai Hôtel Fort Garry, salle de bal Selkirk
Atelier sur les jeunes travailleuses et travailleurs:	mardi 28 mai Fairmont Winnipeg
Réunion des président(e)s :	mardi 28 mai 10 h - 15 h 30 Fairmont Winnipeg (salle Wellington)
Conseil régional des Prairies	Mercredi 29 mai et jeudi 30 mai 9 h - 17 h Fairmont Winnipeg (salle de bal Winnipeg)

Veillez noter que le Conseil durera jusqu'à la fin des affaires à traiter le 30 mai. Veuillez prévoir rester toute la journée, en prévoyant votre retour le 31 mai si nécessaire.

Vous recevrez par la poste, avec une copie de la présente trousse, le nombre de déléguées et délégués auquel votre section locale a droit. Cette trousse comprend un formulaire d'inscription, un formulaire pour les services de garde, un formulaire d'inscription au caucus sur l'équité, de l'information sur la façon de soumettre des résolutions et des renseignements sur les mesures d'adaptation.

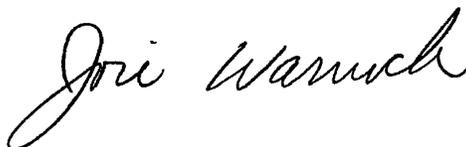
Toutes les sections locales sont encouragées à tenir compte d'une représentation sur le plan de l'équité (femmes, travailleuses et travailleurs autochtones et de couleur, travailleuses et travailleurs ayant une incapacité, LGBTQ et jeunes travailleuses et travailleurs – 35 ans ou moins) pour former leur délégation.

Au plaisir de vous accueillir à Winnipeg au mois de mai!

En toute solidarité,



Guy Desforges
Président, Conseil régional des Prairies



Joie Warnock
Directrice de la région de l'Ouest

Inscription des déléguées et délégués

Le nombre de déléguées et délégués au Conseil régional des Prairies est présenté à l'Article 2 : Membres des règlements du Conseil. Une copie des règlements actuels du Conseil se trouve sur le site Web de l'événement du Conseil. Le nombre de déléguées et délégués de votre section locale est inclus dans la copie envoyée par la poste. Si vous avez des questions, contactez Jamie.Ayres@unifor.org

a) Il n'y a pas de droits supplémentaires pour les membres siégeant à l'exécutif du Conseil régional des Prairies ou aux comités permanents. Si votre section locale compte un membre qui siège à l'exécutif du Conseil ou à un comité, il DOIT être inscrit comme membre de votre délégation locale. Si vous avez des questions au sujet de ce processus, contactez Jamie.

b) Le formulaire d'inscription ci-joint doit être rempli, signé par le président ou la présidente de la section locale et envoyé au bureau du Conseil régional des Prairies de l'une des façons suivantes.

1. Par courriel à : Jamie.Ayres@unifor.org
2. Par télécopie au : 604-522-8975
3. Par la poste à :
Unifor
À l'attention de Jamie (CRP)
326, 12e Rue, 2e étage
New Westminster (Colombie-Britannique) V3M 4H6

c) Les déléguées et délégués qui s'auto-identifient comme faisant partie d'un groupe recherchant l'équité sont invités à répondre au formulaire d'auto-identification en pièce jointe.

d) La date limite pour soumettre les formulaires d'inscription est le lundi 13 mai 2019.

Article 2 – Membres

Le nombre de déléguées et délégués des sections locales admissibles au Conseil régional des Prairies est établi comme suit :

- | | |
|---|-------------------------|
| • sections locales ayant entre 1 et 100 membres | 1 déléguée ou délégué |
| • sections locales ayant entre 101 et 500 membres | 2 déléguées ou délégués |
| • sections locales ayant entre 501 et 750 membres | 3 déléguées ou délégués |
| • sections locales ayant entre 751 et 1 000 membres | 4 déléguées ou délégués |
| • sections locales ayant entre 1 001 et 1 250 membres | 5 déléguées et délégués |

Et une personne déléguée de plus pour chaque tranche additionnelle de 250 membres. Veuillez consulter les règlements du Conseil pour obtenir des informations sur les sections locales amalgamées.

Pour pouvoir voter, les délégué(e)s doivent être inscrits d'avance. Pour faciliter ce processus, on demande aux sections locales de remplir leur liste de délégué(e)s dès que possible sur le formulaire d'inscription en pièce jointe (y compris le responsable de la délégation et les demandes de délégué(e)s spéciaux).

Table d'inscription

L'inscription des déléguées et délégués aura lieu à l'hôtel Fairmont de Winnipeg au foyer des congrès (niveau mezzanine). Veuillez noter les dates et heures suivantes d'ouverture de la table d'inscription :

Mardi 28 mai	15 h 30 - 17 h 30
Mercredi 29 mai	8 h - 16 h
Jeudi 30 mai	8 h 30 - 15 h

Soumettre une résolution

Les résolutions que vous voulez faire examiner par le Conseil régional des Prairies doivent parvenir au bureau de New Westminster au moins 15 jours avant l'ouverture du Conseil (15 jours ouvrables, à l'exclusion des fins de semaine). Par ailleurs, nous vous rappelons que conformément aux règlements du Conseil, l'Article 9 : Amendements :

Les règlements du Conseil régional peuvent être amendés par un vote majoritaire des 2/3 pour approuver une résolution soumise par une section locale ou une recommandation du comité exécutif, pourvu que toutes les sections locales aient reçu un préavis de 30 jours de la résolution ou de la recommandation visant à amender les règlements.

Par conséquent, toute résolution relative aux amendements aux règlements doit être soumise au plus tard le 23 avril 2019. Le préavis de 30 jours sera alors donné aux sections locales au plus tard le 29 avril 2019.

La date limite des résolutions pour 2019 est le 30 avril 2019. Si possible, nous vous encourageons à envoyer vos résolutions avant cette date.

Qui peut soumettre une résolution?

- Comité exécutif du Conseil régional des Prairies
- Directrice de la région de l'Ouest
- Sections locales des Prairies

Façons de soumettre une résolution

1. Par courriel à : Jamie.Ayres@unifor.org
2. Par télécopie au : 604-522-8975
3. Par la poste à : Unifor
À l'attention de : Jamie (CRP)
326, 12e Rue, 2e étage
New Westminster (Colombie-Britannique) V3M 4H6

Veillez consulter le modèle de résolution intégré à la présente trousse de convocation pour suivre les lignes directrices de rédaction en utilisant la formule « [Le Conseil régional des Prairies d'Unifor va](#) » et « [Parce que](#) ».

Comment s'assurer que les résolutions soient claires pour tout le monde?

- Ne couvrez qu'un seul sujet par résolution.
- Utilisez des phrases claires, directes et courtes.
- Utilisez des mots que vos lecteurs vont comprendre facilement, éviter le jargon et les acronymes.
- Soyez précise ou précis. Expliquez ce que vous souhaitez voir arriver : ce que vous voulez changer, comment vous voulez le faire, qui devrait le faire et quand vous voulez que cela se produise.



Inscription aux services de garde

Des services de garde seront fournis sans frais pour les enfants de la petite enfance jusqu'à 14 ans qui ont été inscrits avant la date limite du 30 avril 2019.

Vous trouverez en pièce jointe le formulaire d'inscription aux services de garde d'Unifor. Le formulaire doit être rempli et retourné au plus tard le 30 avril 2019.

S'il y a suffisamment d'enfants inscrits, des services de garde d'enfants seront offerts sur place au Fairmont Winnipeg au cours des heures suivantes :

Dimanche 26 mai	9 h - 17 h 30 (Atelier)
Lundi 27 mai	9 h - 17 h 30 (Atelier)
Mardi 28 mai	9 h - 17 h 30
Mercredi 29 mai	8 h 30 - 17 h 30
Jeudi 30 mai	8 h 30 - à ½ heure après l'ajournement

Veillez envoyer votre formulaire de services de garde par l'un des moyens suivants :

1. Par la poste à : Unifor
À l'attention de : Jamie Ayres (CRP)
326, 12e Rue, 2e étage
New Westminster (Colombie-Britannique) V3M 4H6
2. Par courriel à : Jamie.Ayres@unifor.org
3. Par télécopie au : 604-522-8975

Réunion de l'équipe d'Unité

La réunion de l'équipe d'Unité aura lieu le mardi 28 mai à 17 h 30 dans la salle de bal Winnipeg, au niveau mezzanine.

Postes vacants et élections

Tous les postes vacants au Conseil régional des Prairies seront élus pendant cette réunion. Les postes vacants actuels sont :

Comité permanent des jeunes travailleuses et travailleurs – 1 poste
Comité permanent sur la condition féminine – 1 poste
Membres ordinaires au comité exécutif du CRP – 3 postes
Secrétaire-trésorier(ière) du CRP – 1 poste
Président(e) du CRP - 1 poste
Vice-président(e) du CRP – 1 poste

Les postes des comités permanents des groupes recherchant l'équité seront comblés par élection par les pairs au cours de leur caucus désigné sur l'équité. Veuillez consulter l'ordre du jour de votre conseil au moment de l'inscription pour connaître les heures et les dates des caucus. Pour obtenir de l'information sur les fonctions des dirigeants du Conseil et les postes des comités permanents, veuillez consulter les règlements de votre Conseil régional des Prairies.



Caucus sur l'équité

Veillez noter que tous les caucus sur l'équité seront répartis pendant la durée du Conseil. Nous vous demandons de consulter l'ordre du jour de votre caucus lors de votre inscription à l'hôtel Fairmont Winnipeg pour connaître les heures et les dates.

Un formulaire d'auto-identification est inclus également dans la trousse de convocation. Si vous savez à l'avance que vous prévoyez assister à un caucus, nous vous encourageons à retourner le formulaire avec votre inscription. L'auto-identification des membres restera confidentielle. L'auto-identification avant la réunion du Conseil permettra d'assurer la quantité suffisante de nourriture et de boissons et/ou le nombre de places assises pour les réunions du caucus, le cas échéant.

Veillez noter : Tous les caucus des groupes recherchant l'équité sont tenus à l'intention des personnes qui s'auto-identifient avec le groupe en question, à l'exception du caucus des LGBTQ qui est ouvert aux alliés.

Accessibilité

En nous préparant pour ce conseil, nous aimerions vous rappeler qu'Unifor s'efforce d'éliminer tous les obstacles. Si vous avez un besoin particulier en ce qui concerne la liste ci-dessous pendant votre participation au Conseil régional des Prairies, veuillez nous le faire savoir à l'avance.

Écrivez un courriel à Jamie.Ayres@unifor.org ou téléphonez au 604-516-8012 et communiquez vos besoins à Jamie.

VUE - AUDITION - MOBILITÉ - ENDURANCE - ASSISTANCE

Réunion des président(e)s

En préparation de la réunion d'une journée des président(e)s des sections locales, **le mardi 28 mai**, nous vous demandons de bien vouloir remplir le modèle de rapport ci-joint. Tous les rapports des sections locales seront regroupés dans un cahier qui vous sera remis quand vous arriverez à la réunion des président(e)s.

Ce modèle est dans un format Word pour que vous puissiez facilement rédiger votre rapport et y ajouter plus d'espace au besoin.

Veillez ne pas envoyer de rapports rédigés à la main, télécopiés ou en format PDF. Envoyez votre rapport complété en format Word à Jamie.Ayres@unifor.org. Si, pour une raison quelconque, votre rapport ne peut être tapé à la machine à l'aide du modèle Word, veuillez communiquer avec Jamie au 604-516-8012. La date limite pour soumettre votre rapport par courriel est le 30 avril 2019.

Page de l'événement du Conseil régional des Prairies d'Unifor – 2019

Les informations de la trousse de convocation, les règlements du Conseil et les mises à jour pour cette réunion seront affichés sur la page de l'événement du Conseil régional des Prairies d'Unifor – 2019 du site Web d'Unifor.

Dates limites

Résolutions pour apporter des amendements aux règlements – **23 avril 2019**

Résolutions – **30 avril 2019**

Rapports pour la réunion des présidentes et présidents des sections locales – **30 avril 2019**

Services de garde – **30 avril 2019**

Formulaires d'inscription – **13 mai 2019**

Chambres d'hôtel

Un bloc de chambres a été réservé au Fairmont Winnipeg à un tarif de 179,00 \$ la nuit en occupation simple ou double. La date limite pour les réservations à ce tarif est le 6 mai. Veuillez réserver tôt pour vous assurer de bénéficier de ce tarif!

Faites vos réservations sous le nom de Conseil régional des Prairies d'Unifor en utilisant le lien suivant ou en téléphonant à l'hôtel :

Fairmont Winnipeg (2 Lombard Place)

Réservations en ligne [Réservez le tarif de groupe au Fairmont pour le CRP 2019](#)

Réservations : 1-800-441-1414 ou 204-957-1350 (code du bloc de chambres réservées UNIFO419)

Réservez tôt – la date limite pour réserver au tarif de groupe est le 6 mai!

Tourisme à Winnipeg

Le magazine Vogue qualifie Winnipeg de « destination à visiter absolument ». alors que le National Geographic affirme que la ville représente « l'un des meilleurs voyages à faire sur la planète ». Avec ses arts de la scène de calibre mondial, sa scène culinaire incroyable et ses attractions qui comprennent des ours polaires nageant au-dessus de la tête et une merveille architecturale qui célèbre les droits de la personne, Winnipeg se déplace constamment du centre du continent au centre de l'attention.

N'oubliez pas de vérifier votre trousse de délégué(e) lors de votre inscription au Conseil pour obtenir des guides touristiques et de plus amples renseignements sur Winnipeg!

Au plaisir de vous accueillir au Fairmont Winnipeg!



**TOURISM
WINNIPEG**



Ateliers et forum

Atelier sur la santé et la sécurité au travail – Partenaires en prévention, pas de demi-mesures

Dimanche 26 mai 9 h - 16 h et lundi 27 mai 9 h - 14 h

Hôtel Fort Garry, 222 Broadway (annexe Selkirk) *Le dîner sera fourni les deux jours

Cet atelier d'une journée et demie nous donne l'occasion d'échanger des connaissances, des pratiques et des expériences pour promouvoir des milieux de travail et des collectivités plus sûrs et plus sains. Chaque année, des centaines de travailleuses et travailleurs décèdent et des milliers d'autres sont blessés ou atteints de maladie en raison de leur emploi. Nous ne pouvons et nous ne permettrons pas de revenir en arrière et de détruire le progrès accompli pour améliorer la sécurité au travail et dans notre vie. Les lois et les règlements en matière de sécurité ne tuent pas les emplois, mais des emplois dangereux tuent des travailleuses et travailleurs.

Les délégué(e)s assisteront à des séances plénières et à des ateliers qui leur présenteront des outils interactifs, de l'information, des exercices de réflexion et des dialogues éclairés visant à susciter des changements de perspective.

Cet atelier se concentrera sur le secteur de l'hôtellerie et des jeux, mais les défenseurs de la santé et de la sécurité de tous les secteurs sont les bienvenus.

Atelier TTAC – Le syndicalisme sur l'île de la Tortue

Lundi 27 mai 9 h - 16 h 30

Hôtel Fort Garry, 222 Broadway (salle Club) *Le dîner est fourni

Cet atelier d'une (1) journée présentera des informations de base sur l'histoire et la culture des peuples autochtones ainsi que sur les enjeux contemporains auxquels ils font face. Les participant(e)s repartiront avec une connaissance plus approfondie du rôle de notre syndicat dans la lutte contre les injustices passées et présentes et de la façon d'élaborer leur propre plan d'action. Les sujets de discussion porteront sur : L'histoire des Autochtones, les pensionnats, les recommandations de la Commission de vérité et de réconciliation, les mesures prises par notre syndicat pour lutter contre le racisme à l'endroit des peuples autochtones et la façon dont vous pouvez faire participer les Autochtones dans votre section locale.

Cet atelier est ouvert à tous, mais les places sont limitées, alors inscrivez-vous avant la date limite pour réserver votre place!

Forum sur la condition féminine – Cent ans d'influence féminine au Canada

Lundi 27 mai 13 h - 16 h

Hôtel Fort Garry, 222 Broadway (salle de bal Selkirk) *Collations et rafraîchissements fournis

Ce forum discutera des femmes il y a 100 ans et des femmes d'aujourd'hui. Bernadette Smith, députée néo-démocrate du Manitoba, se joindra à nous pour parler des femmes et des filles autochtones disparues ou assassinées et de l'événement Drag the Red à Winnipeg.

Atelier sur les jeunes travailleuses et travailleurs

Mardi 28 mai 13 h - 17 h

Fairmont Winnipeg, 2 Lombard Place (salle à déterminer)

Les sections locales sont encouragées à envoyer de jeunes travailleurs et travailleuses assister à un atelier spécial avant le début des travaux du Conseil régional des Prairies. L'atelier sera une excellente occasion de rencontrer d'autres jeunes de la région, d'identifier les enjeux prioritaires communs et d'élaborer des stratégies de campagnes pour les mois à venir.



Commémorer 100 ans et regarder vers l'avenir!

Le mois de mai 2019 souligne le 100^e anniversaire de la grève générale de Winnipeg. Pendant six semaines, du 15 mai au 25 juin 1919, presque toute la main-d'œuvre de Winnipeg a débrayé et a risqué de souffrir de faim, d'être inscrite sur la liste noire et de subir de la répression, tout en luttant pour des gains dont tous les travailleurs et travailleuses avaient grandement besoin.

La grève fut annulée le 25 juin 1919 à la suite des événements du « samedi sanglant » lorsqu'un défilé de protestation fut interrompu par la police montée, tuant deux grévistes et en blessant plusieurs. Au lendemain de la grève, les travailleuses et travailleurs ont réalisé des gains politiques, législatifs et communautaires définitifs.

Les téléphonistes du Manitoba étaient le premier groupe de travailleurs à débrayer le matin du 15 mai 1919. Nous célébrons le courage, la solidarité et le leadership de ces femmes, qui constituaient l'essentiel des effectifs, dont le fier héritage se perpétue avec les membres de la section locale 7 d'Unifor chez Bell MTS.

Joignez-vous à nous à Winnipeg pour commémorer cet anniversaire historique. C'est un élément déterminant de notre héritage syndical!

ÉVÉNEMENTS DU CENTENAIRE

Pour souligner cet anniversaire important, nous célébrerons l'héritage de cette grève en organisant deux mois d'événements, d'activités et de célébrations à Winnipeg :

Samedi 25 mai – Défilé, Winnipeg

Départ à 11 h (le lieu et l'heure de rencontre du char d'Unifor restent à déterminer)
Le défilé commence dans le quartier de la Bourse et se rend jusqu'au parc Memorial.

11 mai 2019 – Activité sociale Myers LLP (Temple ukrainien à 20 h)

Les billets sont disponibles à la FTM au coût de 12 \$ chaque billet.

15 mai 2019 – Souper gala (Centre des congrès)

Conférencier parrainé par Unifor – Steve Patterson, The Debater's de CBC

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les événements susmentionnés et sur la façon dont votre section locale peut participer ou pour obtenir des billets pour le Gala, veuillez communiquer avec Charlene Matheson au 204-599-7453 ou par courriel à Charlene.Matheson@unifor.org



FORMULAIRE D'INSCRIPTION ATELIER SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Partenaires en prévention, pas de demi-mesures

Dimanche 26 mai (9 h – 16 h)

Lundi 27 mai (9 h – 14 h)

Hôtel Fort Garry, 222 Broadway (annexe Selkirk)

Veillez envoyer le formulaire rempli à: Jamie.Ayres@unifor.org ou par télécopie au 604-522-8975 **au plus tard le 13 mai 2019**

Section locale: _____

Nom: _____

Adresse: _____

Ville: _____ **Prov:** _____ **CP:** _____

Téléphone: (_____) _____ **Courriel:** _____



UNIFOR

Prairie Council
Conseil des Prairies

FORMULAIRE D'INSCRIPTION ATELIER TTAC

Le syndicalisme sur l'île de la Tortue

Lundi 27 mai

9 h – 16 h 30

Hôtel Fort Garry, 222 Broadway (salle Club)

Veillez envoyer le formulaire rempli à Jamie.Ayres@unifor.org ou par télécopie au 604-522-8975
au plus tard le 13 mai 2019

Section locale: _____

Nom: _____

Adresse: _____

Ville: _____ Prov: _____ CP: _____

Téléphone: (_____) _____ Courriel: _____



UNIFOR

Prairie Council
Conseil des Prairies

FORMULAIRE D'INSCRIPTION FORUM SUR LA CONDITION FÉMININE

Cent ans d'influence féminine au Canada

Lundi 27 mai

13 h – 16 h

Hôtel Fort Garry, 222 Broadway (salle de bal Selkirk)

Veillez envoyer le formulaire rempli à Jamie.Ayres@unifor.org ou par télécopie au 604-522-8975
au plus tard le 13 mai 2019

Section locale: _____

Nom: _____

Adresse: _____

Ville: _____ Prov: _____ CP: _____

Téléphone: (_____) _____ Courriel: _____



FORMULAIRE D'INSCRIPTION ATELIER JEUNES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS

Mardi 28 mai 2019

1 h – 17 h

Fairmont Winnipeg, 2 Lombard Place (Winnipeg)

Veillez envoyer le formulaire rempli à Jamie.Ayres@unifor.org ou par télécopie au 604-522-8975
au plus tard le 13 mai 2019

Section locale: _____

Nom: _____

Adresse: _____

Ville: _____ Prov: _____ CP: _____

Téléphone: (_____) _____ Courriel: _____

FORMULAIRE D'INSCRIPTION À LA RÉUNION DES PRÉSIDENT(E)S

Réunion des président(e)s des sections locales du Conseil régional des Prairies

Mardi 28 mai 2019 de 10 h à 15 h 30

Fairmont Winnipeg (salle Wellington)

Veillez retourner le formulaire rempli à : Jamie.Ayres@unifor.org ou par télécopie au 604-522-8975 **au plus tard le 13 mai 2019.**

Section locale : _____

Veillez indiquer si la présidente ou le président de votre section locale participera à la réunion des président(e)s le 28 mai:

Oui, notre président(e) y participera

Nom de la présidente ou du président de la section locale :

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province: _____ CP: _____

Téléphone : (_____) _____ Courriel: _____

Non, notre président(e) ne participera pas à la réunion, mais nous avons assigné une personne désignée pour y assister :

Personne désignée de la section locale :

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province: _____ CP: _____

Téléphone : (_____) _____ Courriel: _____

Non, notre président(e) ni une personne désignée ne participera pas

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AUX SERVICES DE GARDE D'UNIFOR

Si des services de garde sont prévus, ils seront sur le site du à l'hôtel Fairmont Winnipeg au centre-ville de Winnipeg pour les enfants jusqu'à 14 ans. Les enfants doivent être inscrits avant **la date limite du 30 avril 2019.**

Téléphone : (604) 522-7911 Télécopieur: (604) 522-8975 Courriel: Jamie.Ayres@unifor.org

Nom du programme : **Conseil régional des Prairies d'Unifor**

Date: **Conseil régional des Prairies d'Unifor 2019.**

(Indiquez les dates nécessaires pour les services de garde)

INFORMATIONS SUR L'ENFANT

Nom de l'enfant : _____
Nom complet

Adresse : _____
Numéro et rue Ville Province Code postal

Genre _____ Date de naissance : _____
(jour/mois/année)

Principale langue parlée à la maison : _____

Nom(s) des personnes à qui l'enfant peut être remis : _____

INFORMATION SUR LE PARENT

Nom du parent/tuteur : _____ N° section locale : _____

Adresse postale (si différente de celle plus haut) : _____
numéro et rue Municipalité/Ville : Province Code postal

Téléphone à la maison : _____ Téléphone au travail : _____

Téléphone cellulaire : _____ Adresse électronique : _____

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

Numéro de carte d'assurance maladie de l'enfant et initiales : _____

Est-ce que votre enfant prend des médicaments en ce moment? Si oui, décrivez à quoi sert le médicament et à quelle heure il doit être administré : _____
Oui _____ Non _____

Est-ce que votre enfant souffre d'une condition médicale comme des allergies, de l'asthme ou une maladie? Si oui, veuillez en faire la liste et expliquez en détail la condition médicale :

_____.
_____.
_____.

Est-ce que votre enfant a des restrictions alimentaires? Si oui, dressez la liste et expliquez : Oui _____ Non _____.

_____.
_____.

Est-ce que votre enfant a des besoins spéciaux tels qu'un TDA, TDAH, autisme, syndrome d'Asperger, paralysie cérébrale ou autre? Si oui, dressez la liste et expliquez en détail les besoins spéciaux :

_____.
_____.
_____.

Est-ce que votre enfant a un problème de comportement que nous devrions connaître afin de maintenir sa sécurité et celle des autres enfants? Si oui, dressez la liste et expliquez en détail les problèmes de comportement :

_____.
_____.
_____.

Est-ce que votre enfant est physiquement capable de participer à toutes les activités du programme?

Oui _____ Non _____.

--

Si non, dressez la liste des restrictions : _____

--

CONSENTEMENT:

--

Accordez-vous la permission à votre fils/fille/enfant en tutelle de participer à de courtes marches ou excursions supervisées à l'intérieur d'un rayon de 2 km des services de garde d'Unifor à Port Elgin ou de la ville où le programme a lieu?

Oui _____ Non _____.

--

Dans le cas d'une urgence médicale, tous les efforts seront déployés pour contacter le ou les parents ou le ou les gardiens de l'enfant :

--

A. Dans l'éventualité d'une urgence médicale, accordez-vous par la présente la permission au personne des services de garde d'Unifor, qui sont formés en premiers soins et en RCR, de prendre soin de votre enfant?

--

Oui _____ Non _____.

--

B. Dans l'éventualité où vous ne pouvez être contacté, accordez-vous par la présente la permission à un médecin/hôpital, choisi par les services de garde d'Unifor, d'hospitaliser et/ou de procurer un traitement approprié à votre enfant?

Oui _____. Non _____.

Les services de garde d'Unifor sont un programme de grande visibilité; accordez-vous par la présente la permission à votre fils/fille/enfant en tutelle d'être filmé par vidéo ou photographié par des médias publics ou les relations publiques d'Unifor?

Oui _____. Non _____.

Signature du parent/tuteur :

Date

Résolutions au Conseil régional des Prairies d'Unifor 2019

Les résolutions que vous souhaitez soumettre au Conseil régional des Prairies doivent être reçues au bureau de New Westminster au plus tard 15 jours avant l'ouverture du Conseil (15 jours ouvrables, excluant les fins de semaine).

En outre, veuillez noter que, conformément à l'Article 9 : Amendements des règlements du Conseil : **Toute résolution portant sur des changements aux règlements doit être soumise au plus tard le 23 avril 2019.** Le préavis de 30 jours sera ainsi transmis aux sections locales au plus tard le 29 avril 2019.

La **date limite du dépôt des résolutions est le 30 avril 2019.** Si possible, nous vous encourageons à envoyer vos résolutions avant cette date.

Que doit contenir une résolution et à quoi devrait-elle ressembler?

Les résolutions devraient :

- être envoyées sur le formulaire des résolutions fourni
- être tapées ou envoyées par courriel en format Word;
- comporter le sceau ou l'étampe officielle de votre section locale, si vous en avez une;
- être signées par la présidente ou le président de votre section locale;
- expliquer pourquoi votre section locale soumet la résolution;
- expliquer ce que votre section locale souhaite comme mesures à prendre;
- ne pas dépasser 200 mots;
- porter sur de nouveaux enjeux ou proposer des modifications à des politiques existantes.

Comment s'assurer que le texte des résolutions soit assez clair pour être compris par tout le monde?

- Ne couvrez qu'un seul sujet par résolution.
- Utilisez des phrases claires, courtes et directes.
- Utilisez des mots que vos lecteurs peuvent comprendre facilement; évitez le jargon et les acronymes.
- Soyez spécifique. Expliquez ce que vous souhaitez voir arriver : le changement que vous souhaitez, comment vous souhaitez qu'il soit fait, qui doit le faire, et quand le changement doit-il survenir.

Qui peut soumettre une résolution?

- ✓ Comité exécutif du Conseil régional des Prairies
- ✓ Directrice de la région de l'Ouest
- ✓ Sections locales de la Prairies

Moyens de soumettre une résolution

1. Par courriel à : Jamie.Ayres@unifor.org (veuillez demander un accusé de réception pour vous assurer qu'elle est bien reçue)
2. Par télécopie au : 604-522-8975 (veuillez conserver la confirmation d'envoi pour vous assurer que la transmission a bien fonctionné).
3. Par la poste à : Conseil régional des Prairies
326 12e Rue, 2e étage
New Westminster (Colombie-Britannique) V3M 4H6

Modèle de résolution au Conseil régional des Prairies 2019

Le Conseil régional des Prairies d'Unifor va :

- 1. Encourager toutes les sections locales de la Prairies à utiliser le format recommandé pour les résolutions; et**
- 2. Encourager toutes les sections locales de la Prairies de rédiger les résolutions en 200 mots ou moins.**

Parce que :

- Le Comité des résolutions doit confirmer que les signatures appropriées sont apposées sur la résolution pour savoir qu'elle provient d'une section locale et qu'elle a été approuvée par ses membres; et**
- L'utilisation de mots simples comme « va » et « parce que » aident les déléguées et délégués à comprendre une résolution, en particulier les nouveaux délégués et déléguées.**

Résolution soumise par la section locale XX d'Unifor

Jane Smith, présidente

John Smith, secrétaire archiviste

DATE LIMITE POUR DÉPOSER DES RÉOLUTIONS – 30 AVRIL 2019
SI VOTRE RÉOLUTION EXIGE UN CHANGEMENT AUX RÈGLEMENTS, LA DATE LIMITE EST LE
23 AVRIL 2019